



# Extrait de délibération

Identifiant  
2020-12-007

## Comité syndical

14 Décembre 2020 – Mazières en Gâtine

L'An Deux Mille Vingt le quatorze décembre à 19 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, à la salle des fêtes de Mazières en Gâtine, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. Mme Danielle Taverneau a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 8 Décembre 2020  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 21 titulaires, 2 suppléants  
**Absents, excusés :** 10 titulaires, 29 suppléants  
**Votants :** 23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, ROY Olivier	CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique,	SICAUD Mickaël	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BARANGER Johann, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Invité : Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

## Réalisation d'une convention de partenariat SIEDS-Pays-EPCI relative à l'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation environnementale stratégique et du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Gâtine

Afin de poursuivre la démarche mutualisée de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) sur l'ensemble des 3 intercommunalités de Gâtine et de donner suite au diagnostic réalisé, il est proposé la signature d'une convention avec le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) et les 3 intercommunalités du territoire.

L'objet de cette convention est de définir les contours de l'accompagnement technique et financier proposé par le SIEDS, pour l'élaboration de la stratégie et des plans d'action du futur PCAET du territoire en matière de développement des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le soutien du SIEDS permettra également d'accompagner la réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) qui doit être menée en parallèle de l'élaboration du projet de Plan Climat.

Afin de favoriser la réussite des différentes étapes de ce projet, il est envisagé de faire appel à un prestataire. Le Pays de Gâtine, en lien avec les EPCI, sera commanditaire de la mission auprès du prestataire. Les différents coûts de la prestation seront supportés par le SIEDS à hauteur de 20 000 euros et par les EPCI, proportionnellement au poids de leur population.

Afin de garantir le bon déroulement de ce partenariat, la convention vise à définir le rôle et les engagements de chacune des parties.

**Le Comité Syndical décide :**

- **d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec le SIEDS et les EPCI afin de permettre la poursuite de la démarche de PCAET ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat ;**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD